

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/4/valois-4-1-1968.pdf>

Article revue Prospectives, Volume 4, Numéro 1.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Pourquoi des matières prérequis au cours collégial ?

par Charles VALOIS *

LES COLLÈGES d'enseignement général et professionnel en sont à leur première année d'activités. L'expérience se révèle heureuse. Il est sûr, cependant, qu'il faudra repenser certains règlements qui les guident. C'est dans un esprit de collaboration à l'amélioration de ces règlements que le présent article s'inscrit.

La création des CEGEP introduit dans notre système scolaire un niveau d'étude nouveau: un cours collégial de deux ou trois ans préparera les étudiants à entrer dans une faculté universitaire ou leur permettra d'acquérir une compétence dans une profession particulière. Par son programme d'études et ses objectifs, ce cours ne répond pas aux définitions du cours secondaire. Tandis que celui-ci a comme but la formation globale de l'étudiant, celui-là vise l'acquisition de la science. Il cherche à donner des connaissances précises dans un champ de concentration tout en procurant des connaissances non moins précises dans des domaines complémentaires, pour éviter les dangers d'une trop grande spécialisation.

Pour poursuivre ces objectifs le cours collégial reçoit les étudiants qui ont atteint le niveau de formation donné par le cours secondaire. Les conditions

d'admission au cours collégial devraient, en autant qu'il est possible, définir ce niveau de formation. Le but de cet article n'est pas de critiquer les conditions d'admission telles que proposées à l'été 1967 par les responsables de l'enseignement collégial, mais les prérequis qu'on a ajoutés à ces conditions d'admission.

Rappelons tout d'abord les conditions d'admission et ensuite nous verrons en quoi consiste ces prérequis.

Les conditions d'admission au collégial en 1967-1968

« Le régime pédagogique de l'enseignement collégial, considéré comme expérimental et provisoire, prévoit les conditions suivantes d'admission:

Pour l'année scolaire 1967-68, sont admis à s'inscrire en vue d'un diplôme d'études collégiales:

a) les étudiants qui ont réussi la classe de secondaire V de la faculté des Arts de l'université Laval;

b) les étudiants qui ont réussi la classe de Belles-Lettres des facultés des Arts de Montréal et de Sherbrooke (Collège I, dans le système en vigueur pour l'année scolaire 1966-67);

* L'auteur est directeur-général du CEGEP Lionel-Groulx.

c) les étudiants qui ont obtenu au moins 30 crédits du premier cycle des cours conduisant au brevet d'enseignement classe A;

d) les étudiants détenteurs du certificat de 11e année scientifique et qui ont réussi le cours préparatoire aux études supérieures (CPES).

A titre exceptionnel, sont également admis à s'inscrire en vue d'un diplôme d'études collégiales les étudiants qui auront été jugés capables d'atteindre, moyennant un maximum de 6 cours d'appoint, un niveau de connaissance équivalent à celui des catégories d'étudiants énumérées à l'article 1.1 »

Les prérequis

Les conditions, telles qu'on vient de les lire, peuvent se résumer dans cette idée: tout étudiant qui a terminé un cours secondaire de cinq ans peut entrer au collège. Sont acceptés aussi, ceux qui ont atteint un niveau de connaissance équivalent, sans avoir pour autant suivi les cinq années de ce cours secondaire. Mais ce principe général est contredit par des dispositions particulières qui prévoient qu'un étudiant doit avoir fait des prérequis dans certaines matières. Ainsi, pour prendre la chimie, la biologie et la physique au cours collégial, tout étudiant doit avoir réussi au cours secondaire au moins 90 heures de théorie et 60 heures de pratique dans chacune de ces matières. Il en est de même en géographie. On ajoute donc une nouvelle condition d'admission aux conditions générales. Et encore cette exigence n'existe que dans certaines matières; elle n'existe pas dans les autres comme en latin, en grec ou en espagnol par exemple.

Dans les lignes qui vont suivre nous allons essayer de voir les conséquences d'une telle politique et ensuite nous indiquerons quel sort il faudrait faire, selon nous, à ces prérequis.

Conséquences d'une telle politique

En établissant des prérequis dans certaines matières, on force les responsables de l'enseignement secondaire à établir leurs programmes à partir de ces prérequis. Au lieu de considérer le secondaire comme un cours qui donne une formation générale, on le définit déjà en termes de spécialisation.

Il faut que l'étudiant, dès sa 9e année ou dès sa 10e année, soit sûr de l'orientation qu'il prendra lorsqu'il arrivera au collégial.

Cette politique nous semble en contradiction avec les objectifs poursuivis au secondaire. Le cours secondaire vise avant tout à donner des méthodes de travail et outiller l'étudiant afin qu'il puisse suivre n'importe quelles études par la suite. Pour donner cette formation il n'est pas nécessaire (et même on ne le peut pas) de faire ingurgiter par l'étudiant toutes les sciences possibles. Sa formation, l'étudiant peut l'acquérir en approfondissant un type de culture comme les humanités, les sciences ou encore les arts.

Le cours secondaire, cependant, repose sur deux piliers: la langue maternelle et les mathématiques. Lorsqu'un étudiant termine son secondaire il doit avoir une connaissance suffisante de sa langue maternelle. Elle conditionne tout le processus de l'apprentissage. L'étudiant qui connaît mal sa langue maternelle est handicapé parce qu'il lui manque un moyen essentiel de communication. Pour échanger avec les maîtres, pour comprendre les anciens il faut maîtriser sa langue, cela va de soi. A la fin du secondaire, l'étudiant doit pouvoir comprendre ce qu'on lui dit et exprimer ce qu'il pense. Il doit comprendre les autres et se faire comprendre des autres.

D'autre part, le langage mathématique devient une nécessité dans notre monde moderne. Un homme ne peut être instruit sans posséder au moins un minimum de cette science. De plus en plus, toutes les sciences, même les sciences humaines, reposent sur les mathématiques. On utilise les statistiques presque universellement; en géographie, en sociologie et, même en politique, il faut réfléchir avec les mathématiques. Il est donc évident que des connaissances en mathématiques sont un indice favorable du niveau de formation. Cependant, si on doit juger sévèrement une carence dans la langue maternelle, on peut être plus compréhensif en face d'un échec en mathématiques, surtout si l'étudiant réussit dans l'ensemble de ses autres matières. On peut lui permettre de continuer ses études dans certains domaines mais il faut qu'il sache que la plupart des carrières lui sont fermées.

La formation du cours secondaire se manifeste donc dans une connaissance suffisante de la langue maternelle et des mathématiques. Ces deux piliers sont complétés par un certain nombre de matières sérieuses dont aucune ne devrait être exigée comme

telle. Qu'elles soient scientifiques ou littéraires, ces matières concourent à donner à l'étudiant une méthode de travail, une capacité d'apprendre, un développement intellectuel suffisant, en un mot, une formation générale sérieuse; et pour entrer au collégial c'est cette formation générale qui compte.

Par ailleurs, les programmes du secondaire définis en termes de prérequis nuisent à une orientation efficace. Lorsqu'on impose aux étudiants des prérequis pour entrer au collégial, on les force à découvrir leur orientation dès la 9^e ou la 10^e année. De plus, on les empêche de suivre au cours secondaire des matières complémentaires de leur champ d'activité professionnelle. Ainsi, un étudiant qui désire s'en aller en sciences devra commencer à prendre les sciences dès la 10^e année et sera obligé bientôt d'abandonner l'étude des humanités gréco-latines. Sur ce point il faudrait relire l'article intitulé: « Pour des programmes d'études propices à l'orientation » écrit en collaboration et publié dans la revue *Prospectives* de septembre 1967. Cet article étudie les nouveaux programmes du secondaire et il montre comment ils peuvent nuire à l'orientation. D'excellentes suggestions y sont faites pour que l'on conserve à l'étudiant la possibilité de prendre n'importe quelle orientation à la fin de son secondaire. Les cours prérequis empêchent cette liberté dans l'orientation ou forcent l'étudiant à abandonner un type de culture poursuivi depuis deux ou trois ans.

Des premiers cours dans toutes les matières au niveau collégial

(excepté en langue maternelle et en mathématiques)

Pour conserver au cours secondaire son but propre et pour permettre aux étudiants une orientation réfléchie et pondérée il faut offrir, au niveau collégial, des premiers cours dans toutes les matières. Il faut cesser d'ajouter aux conditions d'admission des matières prérequis. Ainsi, un étudiant qui, au

cours secondaire, a choisi les humanités devrait être en mesure de prendre en Collège I les premiers cours de chimie ou de biologie qu'il n'aurait pas pris au cours secondaire.

L'objection principale qu'on apportera à cette suggestion sera que cet étudiant n'aura pas assez de deux années du collégial pour prendre tous les cours de sciences prérequis par une faculté de Sciences. C'est possible. L'étudiant prendra alors plus de quatre sessions pour faire tous ces cours; mais tous les cours qu'il suivra au niveau collégial lui seront crédités comme des cours collégiaux et il présentera à l'université un bulletin enrichi. Ainsi cet étudiant ne sera pas éliminé parce qu'il aura suivi au cours secondaire un type de culture complémentaire de celui qu'il envisage dans sa vie professionnelle. Enfin, un dernier désavantage sera corrigé. Actuellement un étudiant qui entre en collégial sans avoir fait de géographie au secondaire ne peut pas en prendre comme cours complémentaire parce qu'il n'a pas le premier cours de cette matière. Pour la même raison, un étudiant qui n'a pas fait de biologie au secondaire ne peut pas prendre la biologie comme cours complémentaire. En établissant les premiers cours au niveau collégial on corrige cette anomalie. Un étudiant qui se dirige vers les Lettres pourra choisir comme cours complémentaire le premier cours de physique, le premier cours de biologie ou le premier cours de géographie.

Il restera peut-être à discuter la question de méthodes d'enseignement. Je laisse aux spécialistes le soin de dire si un premier cours dans ces matières, pris au collégial, requiert autant d'heures que ces mêmes cours en demandent au secondaire. Ce qui est important c'est de sauver le principe.

On devrait admettre au collégial tout étudiant qui a atteint un niveau de formation suffisant, quel que soit le champ de concentration ou le type de culture qu'il a embrassé au secondaire •